

## DÉLIBÉRATION n° **2024-067** de la séance du **17/12/2024**

### **OBJET : Service d'archivage électronique – convention avec le centre de gestion du Nord et le GIP informatique des CDG**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 24

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes et MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Anthony BERTHELOT avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**Mmes et MM.** Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Christelle BRAUD, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

##### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité et Emploi et dynamiques professionnelles,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Anne-Marie CORDIER a été désignée secrétaire de séance.

# **Service d'archivage électronique – convention avec le centre de gestion du Nord et le GIP informatique des CDG**

## **EXPOSÉ**

Nos processus sont de plus en plus dématérialisés, tout comme les données et documents associés. Ainsi, depuis 2020, les processus d'inscription des candidats aux concours et examens et la correction de leurs copies sont dématérialisés via l'appliquet métier Agirhe, proposé par le GIP Informatique des CDG.

Ce développement de la dématérialisation soulève des enjeux juridique et réglementaire quant à la conservation, l'archivage et la sécurité des données, ainsi que des enjeux de mutualisation et d'optimisation du stockage de ces données.

Il est par conséquent nécessaire de faire évoluer nos pratiques d'archivage et de recourir à un système d'archivage électronique (SAE).

Au vu de la réglementation applicable, de l'infrastructure technique et des compétences archivistes à mobiliser, il est proposé, dans un esprit de mutualisation, de s'appuyer sur la solution proposée par le Centre de gestion du Nord qui a mis à disposition du GIP Informatique son système d'archivage électronique, dénommé SESAM (Système Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé). Ce SAE, dont l'agrément du Ministère de la Culture a été renouvelé en 2023, offre toutes les garanties en matière de conservation, sécurité, traçabilité des actions et confidentialité des documents.

Le GIP Informatique propose aux centres de gestion intéressés une connexion à SESAM via un bus applicatif, Pastell, qui permet de verser les documents à archiver de manière sécurisée.

Une mise en œuvre progressive est envisagée, en archivant dans un premier temps les flux générés dans le cadre de l'organisation des concours.

La mise à disposition de ce service fait l'objet d'une contribution annuelle, appelée par le GIP et dont le montant est fixé par son assemblée générale. Pour 2024, cette contribution s'élevait à 3 500 € pour la partie relative à SESAM (pour une volumétrie de 300 Go de stockage d'archives) et 2 500 € pour la partie relative à Pastell.

En parallèle, une lettre faisant part de l'intention du Centre de gestion de bénéficier des services du Centre de gestion du Nord via SESAM a été adressée au directeur des Archives départementales de Loire-Atlantique. Son avis préalable est en effet nécessaire à la signature de la convention.

Il est proposé au Conseil d'administration de valider l'externalisation de la conservation de nos archives numériques auprès du Centre de gestion du Nord et d'autoriser à cette fin le Président à signer la convention organisant cette externalisation avec le GIP Informatique et le Centre de gestion du Nord.

## DÉLIBÉRÉ

VU le Code du patrimoine, notamment ses articles L.211-1 et suivants, L.212-6, L. 212-6-1, L. 212-10, L.212-4, R.212-19 à 31, R.212-2 à 4 et R.212-49 à 51 ;

VU l'article 1316-1 du Code civil ;

VU le décret 2016-1673 du 5 décembre 2016 relatif à la fiabilité des copies numériques et pris en application de l'article 1379 du Code civil ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2023 portant l'agrément du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique ;

VU l'arrêté du 3 mars 2021 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public GIP Informatique des CDG ;


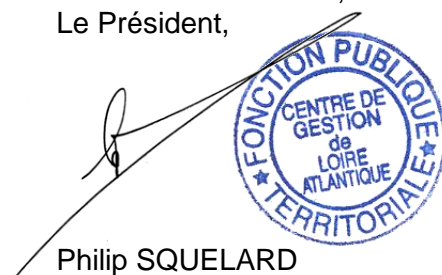
VU la note d'information DGPA/SIAF/2022/01 du 7 avril 2022 relative au cadre légal et réglementaire de l'externalisation de la conservation des archives publiques ;

VU la lettre d'intention d'adhésion au service de tiers-archivage SESAM du Centre de gestion du Nord pour le dépôt d'archives numériques courantes et intermédiaires du Centre de gestion de Loire-Atlantique adressée aux Archives départementales de Loire-Atlantique en date du 5 décembre 2024 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Décide** de confier la conservation des archives numériques du Centre de gestion de Loire-Atlantique au Centre de gestion du Nord
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM pour les centres de gestion de la fonction publique territoriale ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération. La signature de la convention pourra intervenir après avis favorable du directeur des Archives départementales de Loire-Atlantique
- **Dit** que les crédits en résultant sont inscrits au budget primitif 2025 du Centre de gestion, chapitre 65, article 65818.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Philip SQUELARD